

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE RÉCITATION

L'ÉCHO DES MOTS

Admission des élèves :

Le concours est ouvert aux élèves du Ce1 à la 5ème et se divise en 3 catégories de classes : Ce1/Ce2 ; Cm1/Cm2 ; 6ème/5ème.

Le concours se déroule en 2 phases, une journée de qualification (le 11 mars 2022) et la finale (25 mars 2022).

Seuls trois élèves par classe peuvent être inscrits à la première phase et chaque établissement ne peut inscrire que 2 classes (soit 6 élèves maximum par établissement).

Attention, les inscriptions sont limitées à 16 participant(e)s par catégorie et sont ouvertes **jusqu'au 3 décembre 2021**.

Choix et envoi des textes :

Les textes doivent être issus de recueils de poésie ou de récitation du patrimoine littéraire français. Aucune production personnelle ne peut être présentée.

Les établissements remettent les textes de leurs participants dans un courriel (à l'adresse motsetregards@gmail.com) comportant :

- nom de l'établissement, - niveau de classe, - nom de l'enseignant, - nom des élèves, - le titre et l'auteur du poème ou de la récitation aux membres du jury.

Les textes doivent être remis **au plus tard le 18 février 2022**.

Tout non-respect de cette remise en bonne et due forme entraînera l'élimination des candidats.

Épreuve :

Les participant(e)s doivent réciter leurs poèmes par cœur en suivant exactement le texte remis.

Le texte ne peut durer plus de 3 minutes, les élèves d'une même classe choisissent des textes différents.

Les participant(e)s doivent réciter le poème en commençant par indiquer son titre et son auteur uniquement. Il n'est pas permis de faire des commentaires avant ou après la récitation.

Les finalistes pourront, s'ils le souhaitent, présenter un autre texte que celui donné lors de la phase de qualification.

Notation :

Les participants sont notés sur une échelle de 1 à 6 dans chacun des critères suivants :

LA VOIX ET L'ARTICULATION =
LE RESPECT DU TEXTE ET DE SA PONCTUATION =
LA COMPRÉHENSION DU TEXTE =
L'INTERPRÉTATION =
LA PRÉSENCE PHYSIQUE =
IMPRESSION GÉNÉRALE =

Résultat :

En cas d'égalité, sera déclaré vainqueur l'élève qui aura obtenu le plus de points en impression générale.

Seuls les trois premiers de la finale seront récompensés.

Le jury sera composé d'au moins trois membres. Il n'y aura pas de discussion entre membres du jury. Seules les notes seront prises en compte pour départager les candidats.

Prix :

Premier prix

- deux places de spectacle choisi par Mots et Regards,


Deuxième prix

- un recueil de poésie et un bon d'achat de livres à la librairie Folies d'encre,


Troisième prix

- un bon d'achat de livres à la librairie Folies d'encre.

Association Mots et Regards

 12 place du Caquet, 93200, Saint-Denis

 motsetregards@gmail.com

 09 72 43 50 38

 motsetregards.org

